

N° 05/05 – 29 septembre 2014

Subvention exceptionnelle au COP section rink-hockey

Le rapporteur,

☞ rappelle que l'équipe masculine de rink-hockey est montée en Nationale 2 depuis un an déjà. Afin d'accompagner le financement de cette équipe et soutenir le haut niveau, une subvention exceptionnelle de la commune est sollicitée.

Considérant les avis favorables émis par la commission « sports », lors de sa réunion du 24 juin 2014 et par la commission des « finances » lors de sa réunion du 10 septembre 2014 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

le versement d'une subvention complémentaire et exceptionnelle d'un montant de 5 000 €, au COP général ;

AUTORISE :

le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

VOTE : Ne prend pas part au vote : Jean-Christian SAUCET ; Unanimité